



Dijon
29 & 30 novembre 2016

Le logement accompagné, au cœur du développement local

Atelier

Synthèse

ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité

Animation par Gilles DESRUMAUX, délégué général de l'Unaf

Gilles DESRUMAUX rappelle que l'ALT a été créée par la loi du 30 décembre 1991. Son objectif consiste à permettre aux associations œuvrant à l'insertion par le logement ainsi qu'aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale de mieux répondre aux besoins d'hébergement des personnes en difficulté qui, ne disposant pas d'un logement à titre permanent, sont exclues du bénéfice des aides personnelles au logement ou ne peuvent, d'après la circulaire du 5 décembre 2003, être hébergées dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Depuis la création de ce dispositif, en 2004, un plafond départemental ainsi qu'un mécanisme de contrôle ont été mis en place. Ils ont eu pour effet de figer la carte de France des dotations en ALT, puisque 90 % de l'enveloppe globale a été reconduite avec d'éventuels mécanismes de redistribution.

Une relative stabilité des sommes mobilisées par l'ALT est constatée depuis plusieurs années autour de 75 millions d'euros. A titre de comparaison, l'AGLS représente 15 millions d'euros. 23 000 logements sont mobilisés et représentent 48 000 places. 100 000 personnes sont accueillies chaque année.

1 594 organismes bénéficient de ce dispositif, dont l'essentiel est constitué d'associations et d'un petit nombre de CCAS. Un point essentiel est l'ambivalence de l'ALT, qui intervient à la fois sur le logement d'urgence et sur la facilitation de l'accès au logement ordinaire. L'ALT représente par conséquent moins un dispositif qu'une ligne de financement qui vient s'intégrer dans ce dispositif. 20 % des places ALT bénéficient de co-financements du BOP 77.



Le logement accompagné, au cœur du développement local

Dijon
29 & 30 novembre 2016

L'ALT représente en outre un segment de l'offre de logement temporaire, qui allie gestion locative et accompagnement financé par les départements. 23 % des places en ALT sont mises en œuvre au travers de co-financements par les Conseils régionaux, mais cet équilibre est fragile, soit parce que l'accompagnement n'est pas toujours adapté, soit en raison du retrait de certains départements des mesures d'accompagnement. En conséquence, la mise en œuvre de l'ALT pour l'accès au logement rencontre de réelles difficultés.

Le dispositif de l'ALT est utilisé par un certain nombre de CCAS. Les logements mobilisés appartiennent essentiellement au parc social et au parc privé. Les résidences sociales représentent 18 % de l'offre mobilisée, soit environ 4 000 logements. L'intérêt de ce dispositif porte sur l'inscription dans le projet de la structure collective de la mutualisation des équipes avec l'ALT. Les freins rencontrés sont une offre de qualité inégale et une mobilisation qui semble parfois plus en lien avec l'opportunité de coût (redevance plus faible des foyers non transformés en résidences sociales) qu'avec le projet social.

Concernant l'équilibre financier en matière de gestion locative, le forfait n'a pas été revalorisé depuis 2004 en dehors d'une augmentation de 1,6 % intervenue en 2009. Le montant correspond à 220 euros environ pour une chambre individuelle en zone 1, auxquels s'ajoute un forfait de charges de l'ordre de 43 euros.

L'équilibre financier du dispositif est très complexe. 56 % des gestionnaires estiment que l'ALT ne permet pas de couvrir les frais liés au logement et les DDCS sont en accord sur cette question.

73 % des personnes accueillies sont des personnes isolées ou sans enfant, 57 % des ménages possèdent des ressources inférieures à 500 euros et 33 % se situent entre 500 et 1 000 euros. 58 % des résidents sont français, 10 % proviennent de l'UEE et 22 % sont originaires de pays extérieurs à l'UEE. Les étrangers hors UEE en cours de régularisation représentent 10 % de la population accueillie. Les durées de séjour courtes peuvent fausser l'analyse de ces chiffres (36 % durent moins de 15 jours, 35 % durent de 15 jours à 6 mois et 14 % durent de 6 mois à un an).

L'accompagnement social est jugé indispensable par une majorité des gestionnaires et DDCS. Cet accompagnement est réalisé à 11 % dans l'AVDL, à 18 % dans l'ASLL, à 17 % dans le travail social de secteur, à 20 % sur les mutualisations d'équipes socioéducatives. 2 % des résidents ne disposent d'aucun suivi.

Les DDCS considèrent que l'ALT constitue principalement une réponse pour mettre à l'abri les personnes en situation d'urgence, mais également un soutien pour les personnes en insertion ou en attente de logement.

Les éléments clés du rapport sur l'ALT sont la stagnation du montant du forfait, l'effritement du nombre de logements mobilisés, les modalités d'accompagnement des ménages et l'enjeu de la gouvernance du dispositif.



Le logement accompagné, au cœur du développement local

Dijon

29 & 30 novembre 2016

Trois scénarios ont été envisagés par le groupe de pilotage sur l'ALT :

- le maintien de l'ALT au fil de l'eau, avec des risques liés au décrochage entre le forfait ALT et les coûts réels du logement, qui conduisent à cantonner l'ALT au rôle de subvention d'équilibre pour le secteur de l'urgence
- une revalorisation progressive du forfait ALT qui permettrait de conserver la souplesse actuelle et la diversité des modes de mobilisation de l'ALT
- la consécration de l'ALT comme un levier du logement afin de la repositionner sur des offres originales, articulant dans une logique partenariale des projets de gestion locative et d'accompagnement.

Gilles DESRUMAUX invite les participants de l'atelier à faire part de leurs témoignages sur les difficultés qu'ils rencontrent dans le pilotage du dispositif.

Laetitia PAO (Aralis) explique que le SIAO oriente essentiellement vers Aralis des ménages en situation administrative bloquée, ce qui pose des problèmes d'insertion et d'accompagnement social.

Olivier FAUCONNET (CCAS Dijon) signale également que les personnes accueillies en résidence sont en situation de rupture de droits, ou orientées vers la résidence sociale par le SIAO mais ne peuvent en bénéficier dans l'immédiat.

Nelly JACOB (Emergence-s) fait part d'un désengagement des acteurs sociaux et des bailleurs privés sur l'ALT, qui entraîne des difficultés de financement pour l'association.

Djamel CHERIDI (Coallia) évoque deux expériences d'utilisation de l'ALT en Ile-de-France, l'une sur des dispositifs proches du logement social avec un accompagnement financé au titre de la FSL et l'une dans un hôtel social financé par l'ALT, avec un accompagnement social financé par le FSL. L'accompagnement social a été réduit puis supprimé dans le cadre de la réorientation de la politique du Département en la matière. Il était toutefois inconcevable de basculer sur un fonctionnement en ALT sans accompagnement, par conséquent ces dispositifs ont été stoppés.

Mohamed BOUKAYOUH (Amli) souligne l'absence de visibilité et de pérennité de ce dispositif. Les partenaires doivent être relancés pour obtenir les conventionnements et les paiements.

Un intervenant (métropole Lyonnaise) précise qu'une CPO est en cours de négociation pour répondre à la stratégie d'urgence dans la métropole lyonnaise.

Salima BENZIDAR (Arpej) indique qu'une expérimentation a été lancée dans le département de l'Essonne sur un public bénéficiaire de la garantie jeune. Cinq logements ont été labellisés ALT avec l'accord de la DDCS et en partenariat avec le SIAO. L'accompagnement social est assuré par la Mission locale et le CLLAJ.

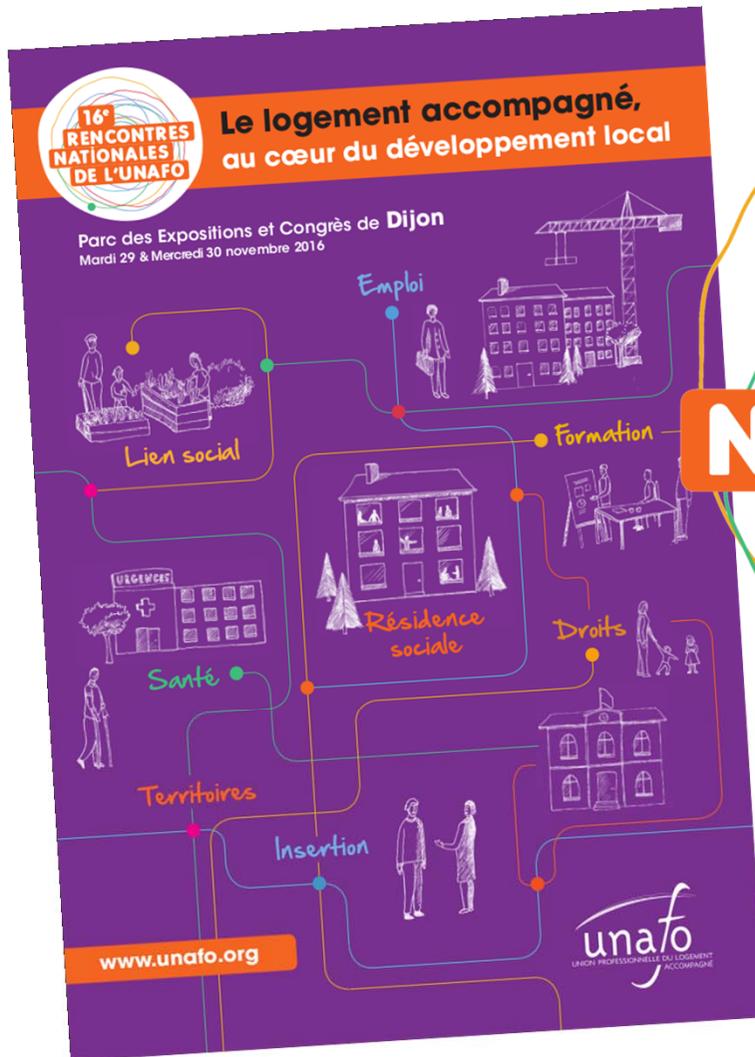
Gilles DESRUMAUX souligne l'intérêt de pouvoir expérimenter des partenariats pour assembler l'ALT avec d'autres dispositifs. En conclusion, l'ALT constitue, grâce à sa souplesse, un dispositif intéressant, qui doit rééquilibrer ses missions en direction de l'insertion plutôt que de l'urgence. Un appel est lancé pour mobiliser des acteurs très différents dans des partenariats innovants afin de faire face à la démobilité des départements.



Le logement accompagné, au cœur du développement local

Dijon

29 & 30 novembre 2016



16^e RENCONTRES NATIONALES DE L'UNAFO

Parc des Expositions
et Congrès de Dijon
29 & 30 novembre 2016

unafo
UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT
ACCOMPAGNÉ

www.unafo.org



16^e
RENCONTRES
NATIONALES
DE L'UNAFO

Parc des Expositions
et Congrès de Dijon
29 & 30 novembre 2016

www.unafo.org

unafo
UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT
ACCOMPAGNÉ



Parc des Expositions
et Congrès de **Dijon**
29 & 30 novembre 2016

L'ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité ?

Atelier mercredi 30 novembre 2016 11h15-12h15

www.unafo.org


unafo
UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT
ACCOMPAGNE



Parc des Expositions
et Congrès de Dijon

L'ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité ?

- **Mission d'évaluation menée à la demande de la DGCS**
- **Prestataire : Ville et Habitat**
- **Groupe de pilotage de l'étude**
- **Éléments et conclusions tirés du rapport intermédiaire (novembre 2015)**



Parc des Expositions
et Congrès de Dijon

L'ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité ?

1. Une aide importante et relativement stable

Cadre législatif et réglementaire

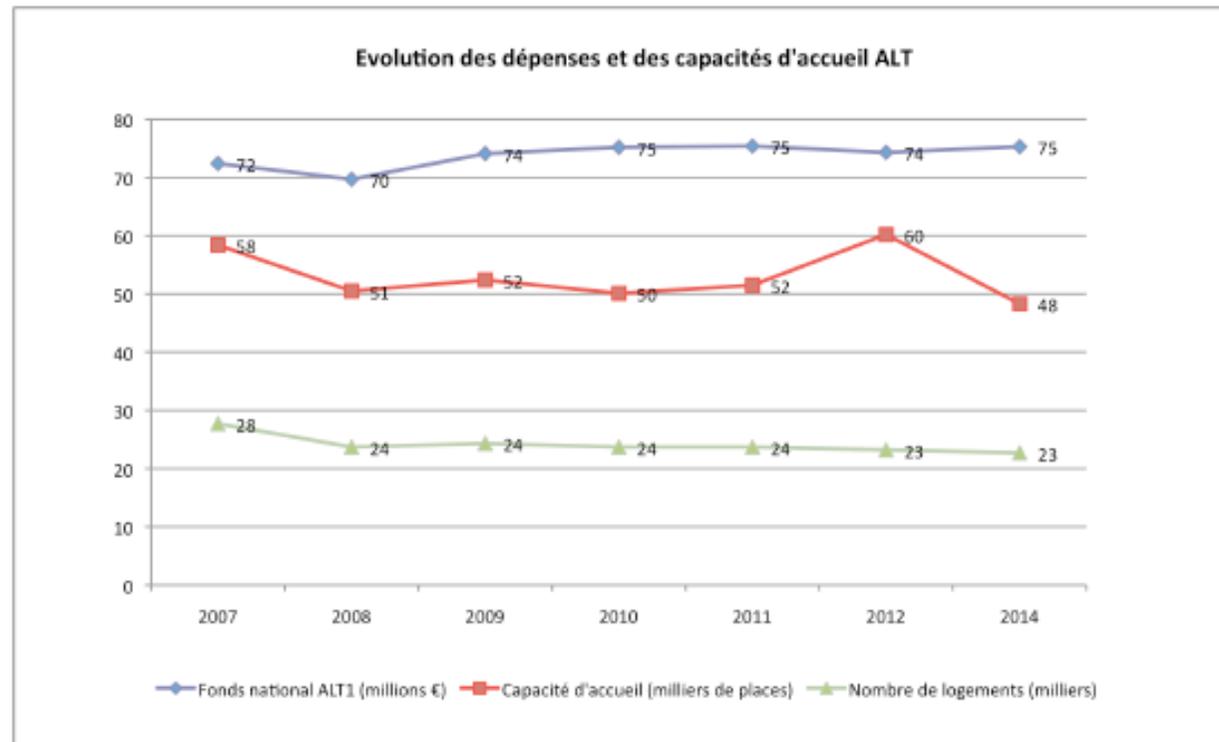
- **Création de l'ALT par la loi du 30 décembre 1991**

« Son objectif est de permettre aux associations œuvrant à l'insertion par le logement, ainsi qu'aux centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS), de mieux répondre aux besoins d'hébergement des personnes en difficulté qui, ne disposant pas d'un logement à titre permanent, sont exclues du bénéfice des aides personnelles au Logement ou ne peuvent être hébergées dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) » (circulaire du 5 décembre 2003)

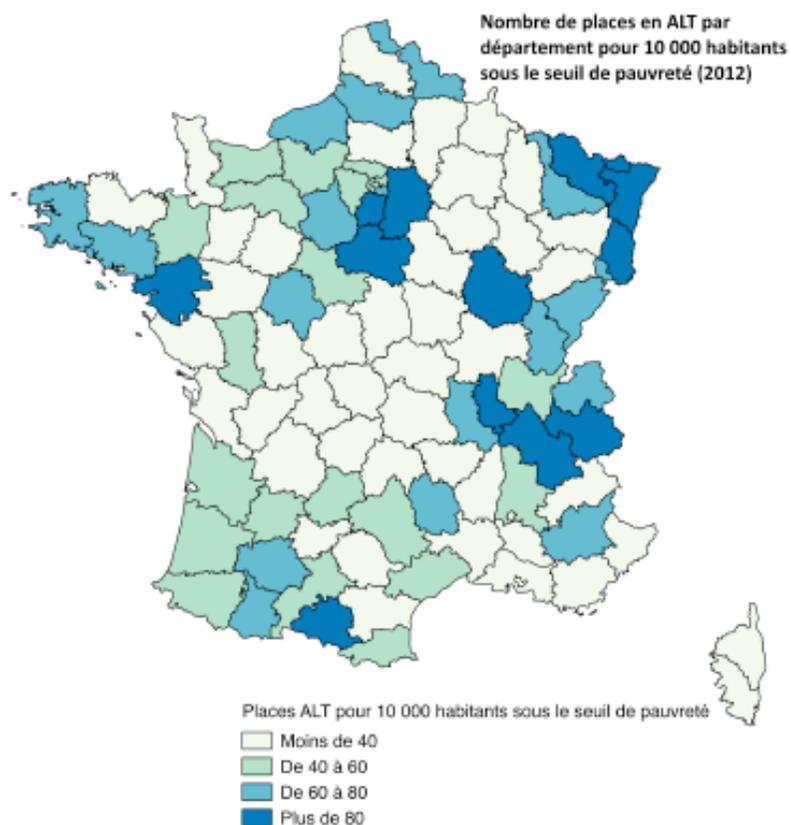
- **Régulation de 2004 : plafond départemental et mécanisme de contrôle**

Relative stabilité de l'ALT :

- Montant de dépenses autour de 75 M€
- Environ 23 000 logements mobilisés représentant 48 000 places

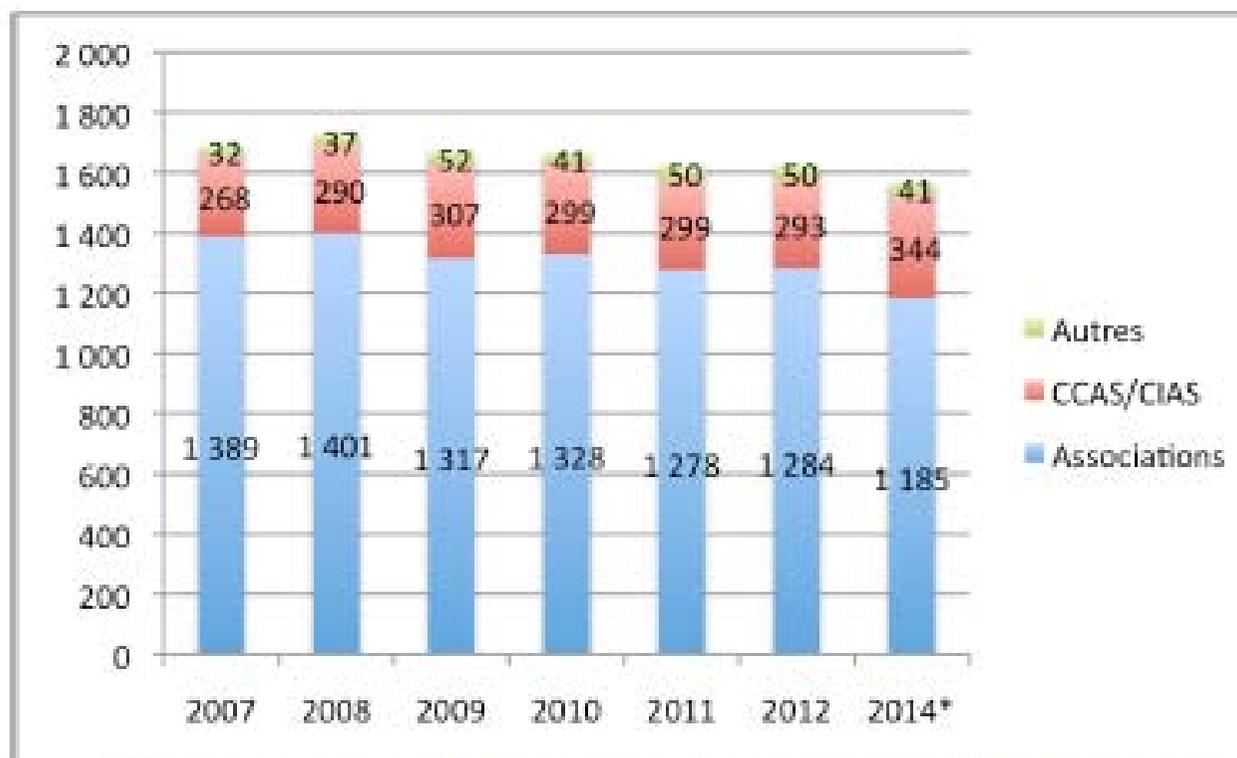


• Répartition territoriale : des écarts selon les départements



L'ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité ?

• 1 594 organismes conventionnés à l'ALT



Source : CNAF France entière 2007-2012 et *Enquête Ville et Habitat / DDCS – année 2014

2. L'ALT à l'épreuve des dispositifs

Une aide avec un levier financier important du BOP 177 mais une faible spécificité

- **Ambivalence de l'ALT : logement d'urgence et facilitation de l'accès au logement ordinaire**
- **ALT moins un dispositif qu'une ligne de financement qui vient s'intégrer dans plusieurs dispositifs**
 - Au moins 20% des places ALT bénéficient de cofinancements du BOP 177
 - Cofinancement de l'accueil d'urgence
 - Complément avec mesures AVDL



Parc des Expositions
et Congrès de Dijon

L'ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité ?

2. L'ALT à l'épreuve des dispositifs

Un segment de l'offre de logements temporaires alliant gestion locative et accompagnement social financés par les départements

- 23% des places ALT mises en œuvre au travers de cofinancements des conseils généraux
- Un équilibre fragile : accompagnement pas toujours adapté et retrait de certains conseils généraux



Parc des Expositions
et Congrès de Dijon

L'ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité ?

2. L'ALT à l'épreuve des dispositifs

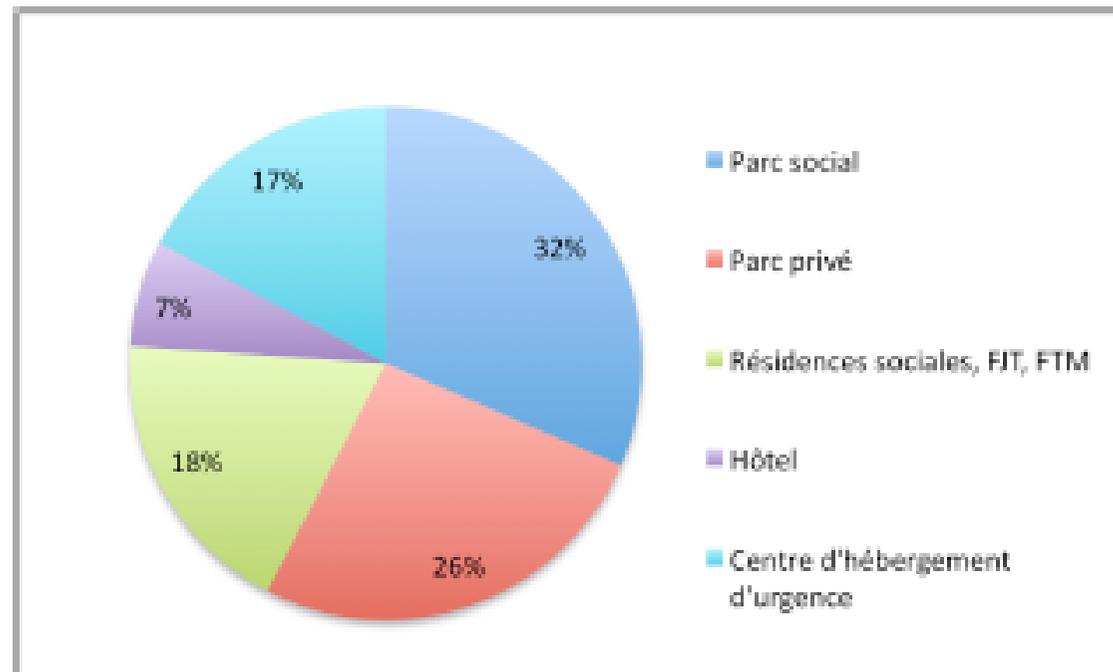
L'ALT dans une diversité de dispositifs territoriaux

- Exemple : des logements mobilisés par des CCAS

3. Des contraintes fortes pour la mobilisation de logements (forfait ALT)

Caractéristiques
des logements
mobilisés

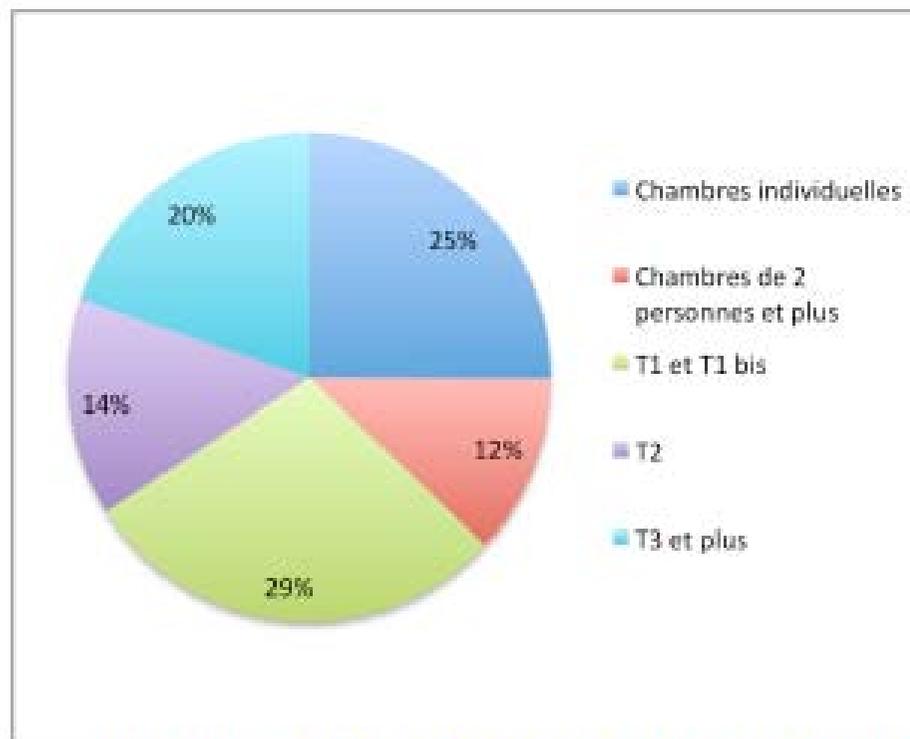
REPARTITION DES LOGEMENTS PAR TYPE D'HABITAT



Enquête Ville et Habitat / organismes conventionnés - année 2014

3. Des contraintes fortes pour la mobilisation de logements (forfait ALT)

Caractéristiques
des logements
mobilisés

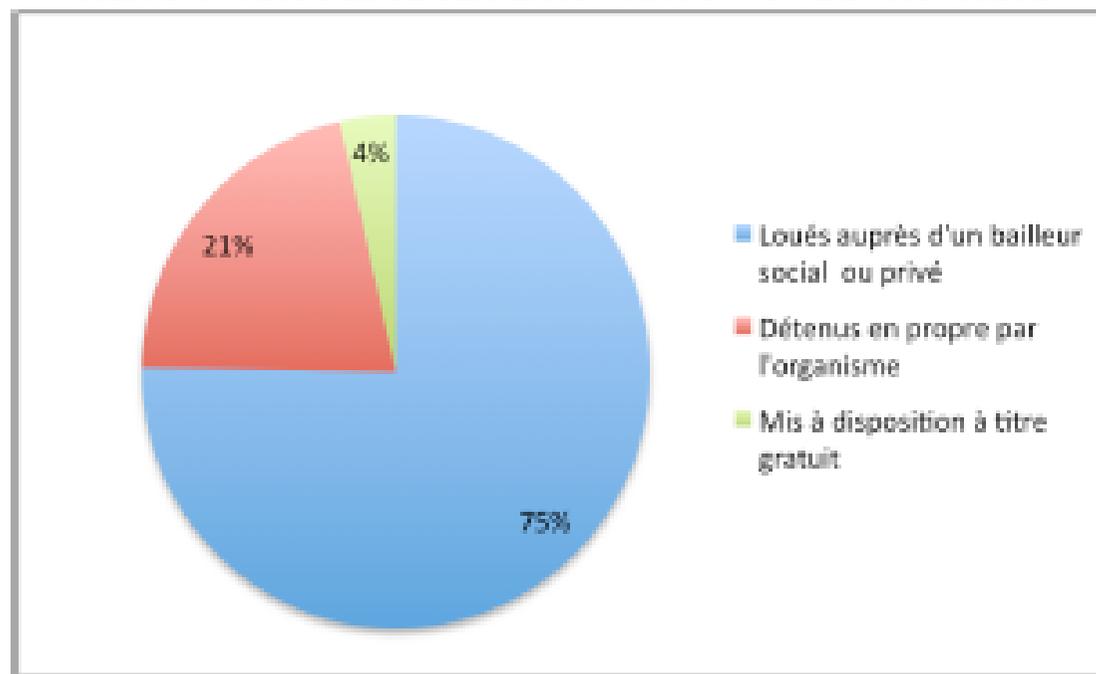


Source : Enquête Ville et Habitat / organismes conventionnés -
année 2014

3. Des contraintes fortes pour la mobilisation de logements (forfait ALT)

Caractéristiques
des logements
mobilisés

REPARTITION DES LOGEMENTS PAR STATUT DE PROPRIETE



Enquête Ville et Habitat / organismes conventionnés - année 2014



Parc des Expositions
et Congrès de Dijon

L'ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité ?

3. Des contraintes fortes pour la mobilisation de logements (forfait ALT)

ALT en résidence sociale :

Plus de 4 000 logements mobilisés

Intérêt : inscription dans le projet de la structure collective, mutualisation des équipes

Freins : offre de qualité inégale, parfois une mobilisation plus en lien avec l'opportunité de coût (redevance plus faible des foyers non transformés en résidences sociales) qu'avec le projet social



Parc des Expositions
et Congrès de Dijon

L'ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité ?

3. Des contraintes fortes pour la mobilisation de logements (forfait ALT)

L'équilibre financier en matière de gestion locative

Un forfait non revalorisé depuis 2004 à l'exception d'une augmentation de 1,6% intervenue en 2009

L'ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité ?

24 décembre 2008 relatif à l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées

TABLEAU DE LOYER SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES DEFINIES PAR L'ARRETE DU 17 MARS 1978

TYPE DE LOGEMENT	ZONE I	ZONE II et DOM	ZONE III
chambre individuelle	222,56 €	195,27 €	183,06 €
chambre de deux personnes	268,40 €	239,21 €	222,08 €
chambre de plus de deux pers.	288,22 €	259,04 €	242,07 €
logement T1 et T1 bis	268,40 €	239,21 €	222,08 €
logement T2	288,22 €	259,04 €	242,07 €
logement T3	296,32 €	268,23 €	252,21 €
logement T4	304,72 €	277,29 €	262,21 €
logement T5	312,49 €	286,17 €	272,05 €
logement de plus de 5 pièces	320,26 €	306,63 €	292,51 €

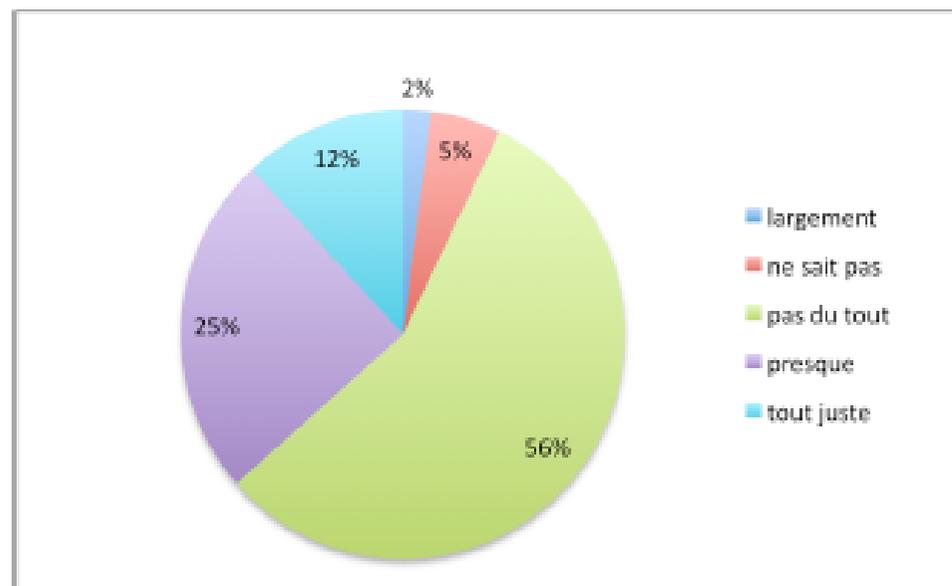
MAJORATION FORFAITAIRE MENSUELLE ACCORDEE AU TITRE DES CHARGES

TYPE DE LOGEMENT	MONTANT DES CHARGES
chambre individuelle	42,87 €
chambre de deux personnes	42,87 €
chambre de plus de deux pers.	52,25 €
logement T1 et T1 bis	42,87 €
logement T2	52,25 €
logement T3	61,63 €
logement T4	70,71 €
logement T5	80,09 €
logement de plus de 5 pièces	89,48 €

3. Des contraintes fortes pour la mobilisation de logements (forfait ALT)

L'équilibre financier en matière de gestion locative

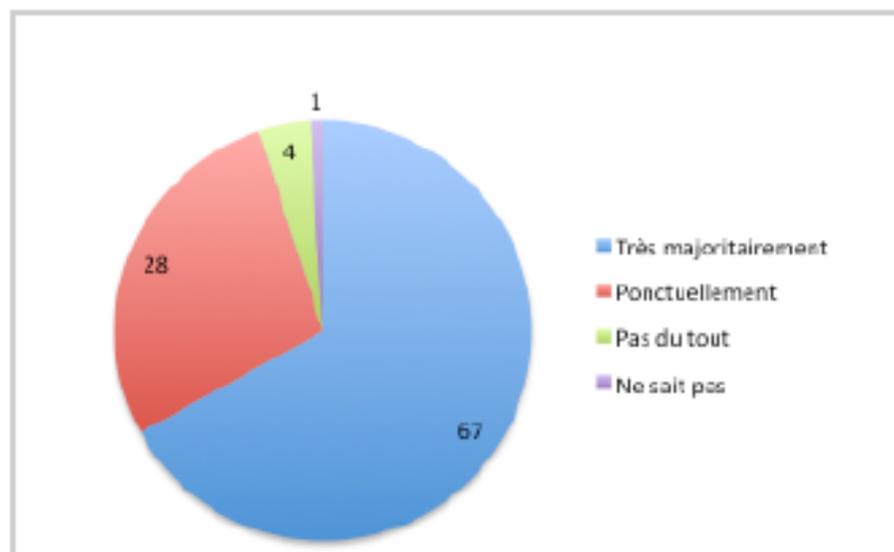
DIRIEZ-VOUS QUE L'ALT PERMET DE COUVRIR LES FRAIS LIES AU LOGEMENT ?



3. Des contraintes fortes pour la mobilisation de logements (forfait ALT)

L'équilibre financier en matière de gestion locative

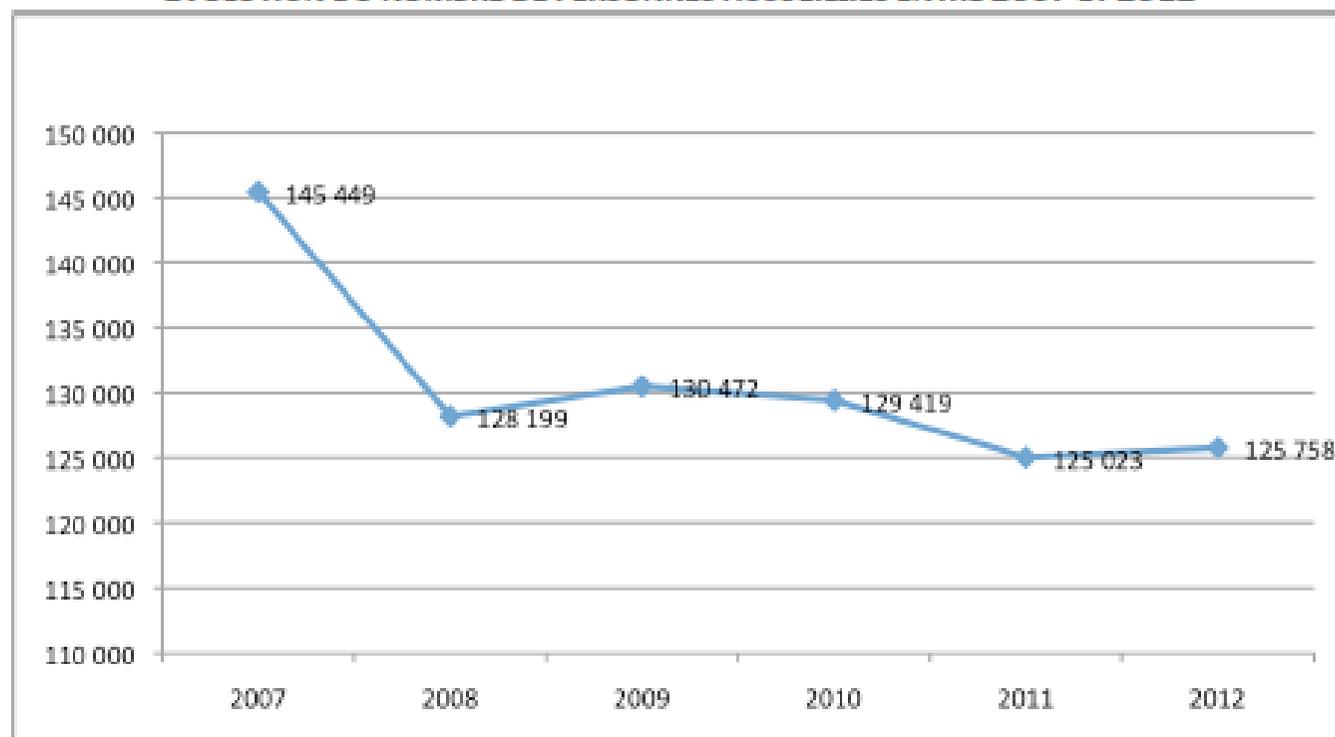
LES ORGANISMES GESTIONNAIRES FONT-ILS PART DE DIFFICULTE A COUVRIR LES FRAIS LIES AU LOGEMENT EN RAISON D'UN FORFAIT ALT1 INSUFFISANT ?



4. Des solutions pertinentes mais fragiles

Plus de 100 000 personnes accueillies par an

EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES ENTRE 2007 ET 2012

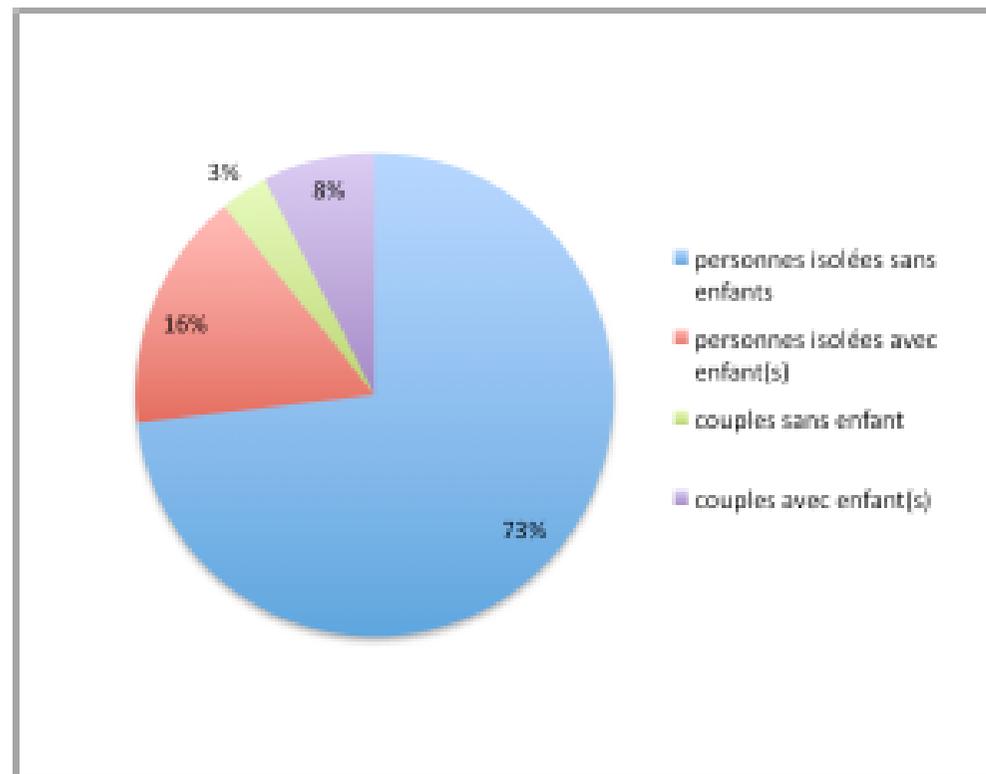


Source : Cnaf, France entière, 2007-2012

4. Des solutions pertinentes mais fragiles

Essentiellement des personnes seules

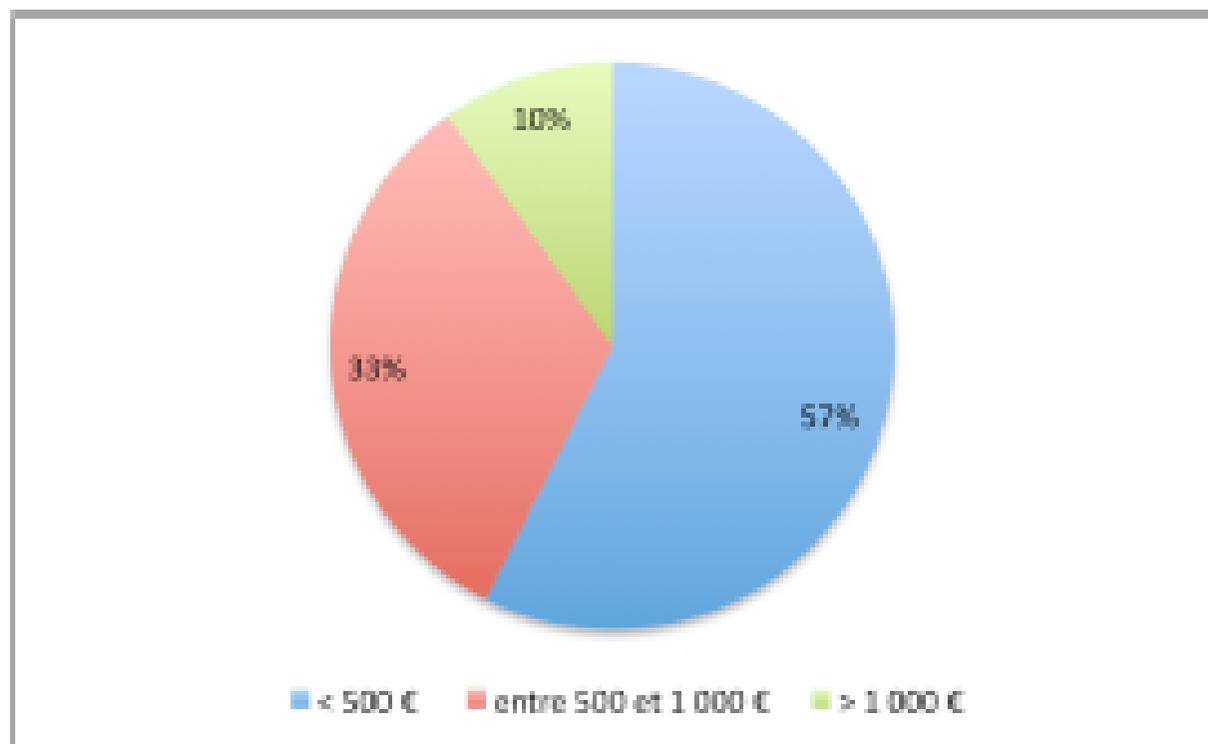
COMPOSITION FAMILIALE



4. Des solutions pertinentes mais fragiles

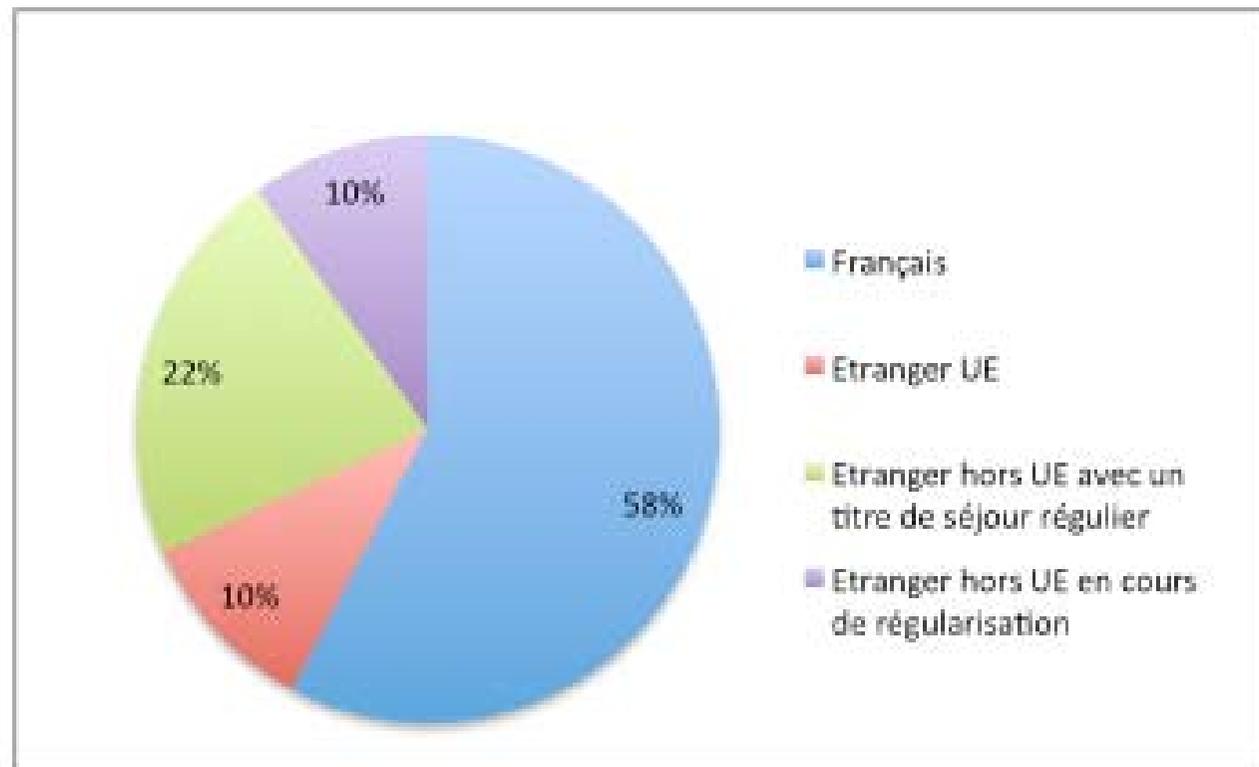
Des ménages à très faibles ressources

MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES



4. Des solutions pertinentes mais fragiles

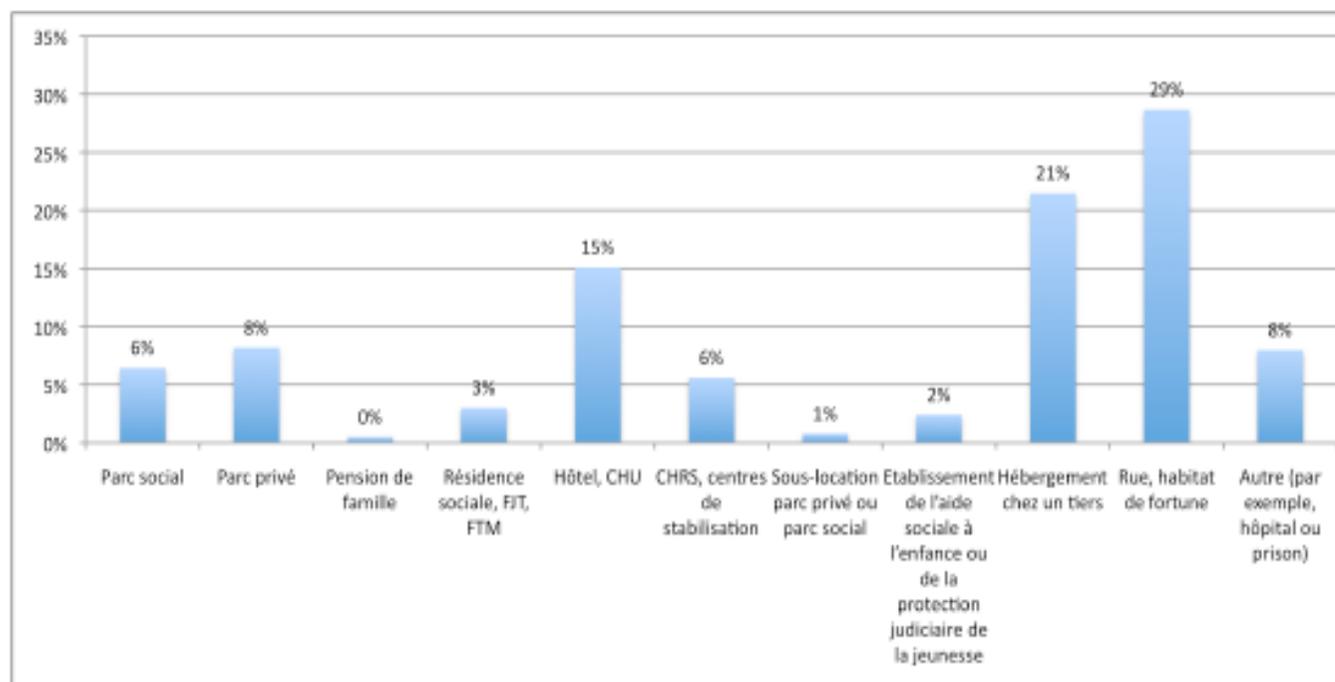
Situation administrative



4. Des solutions pertinentes mais fragiles

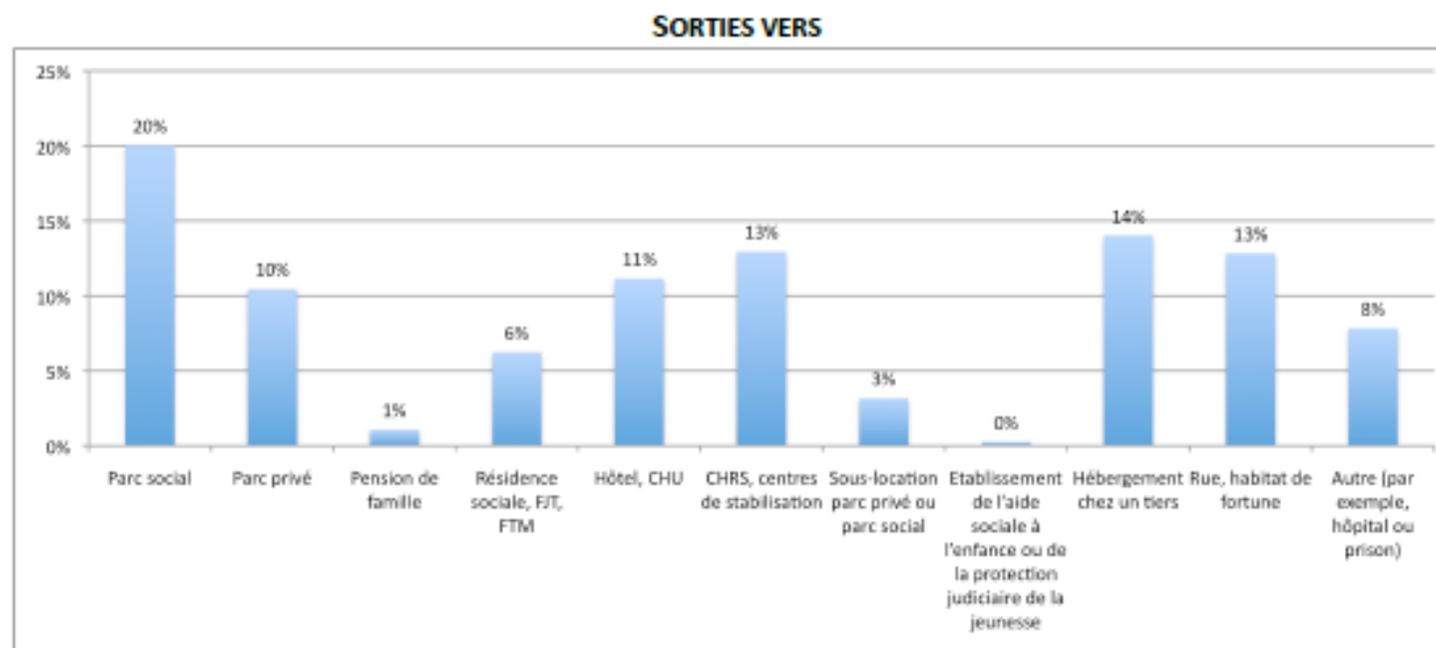
Accueil principalement de personnes sans logement

SITUATION ANTERIEURE D'HABITAT



4. Des solutions pertinentes mais fragiles

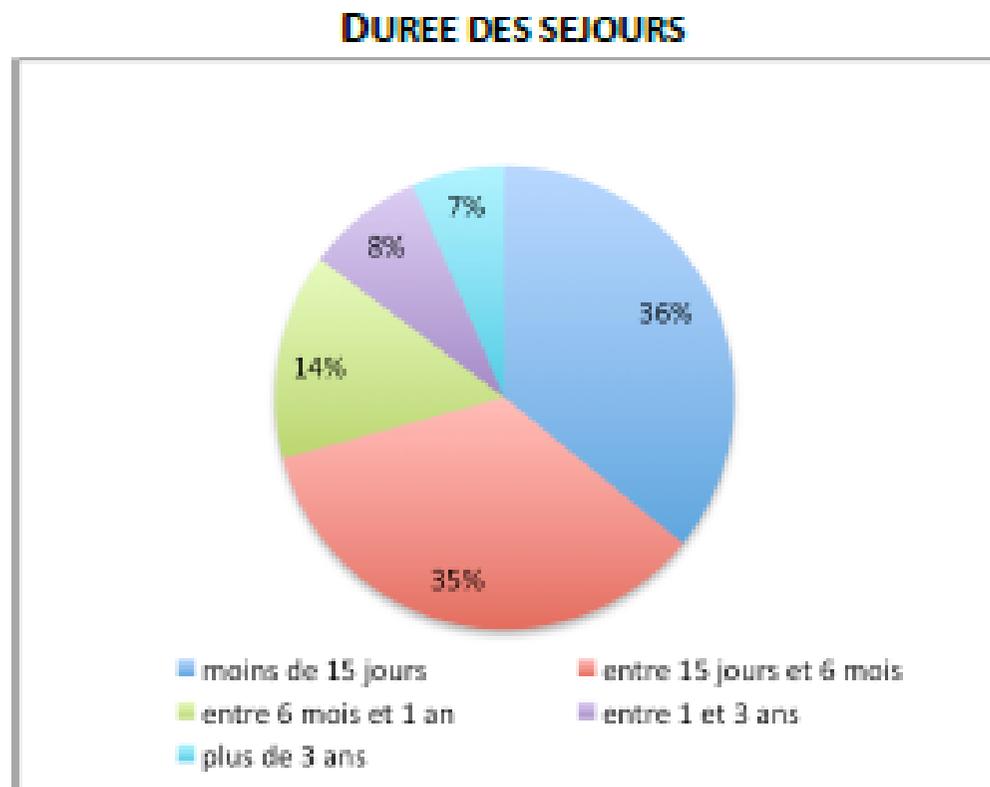
Sorties très diversifiées



Source : Enquête Ville et Habitat / organismes conventionnés - année 2014

4. Des solutions pertinentes mais fragiles

Durée des séjours



Source : Enquête Ville et Habitat / organismes conventionnés

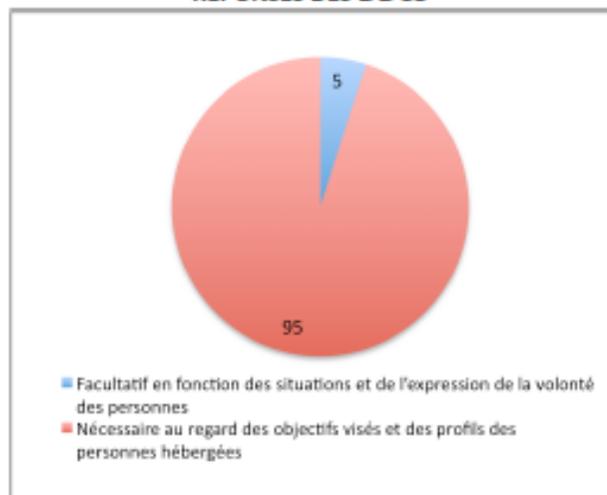
ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité ? n

4. Des solutions pertinentes mais fragiles

Un accompagnement social jugé indispensable

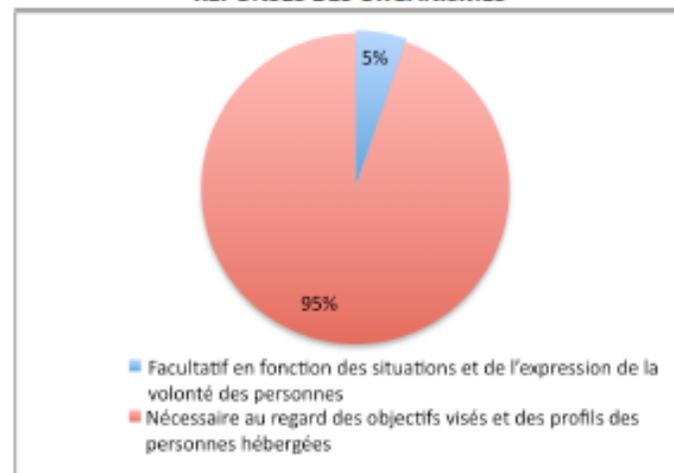
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PERSONNES HEBERGEES EN ALT1 VOUS SEMBLE-T-IL ETRE

REPONSES DES DDCS



Enquête Ville et Habitat / DDCS - année 2014

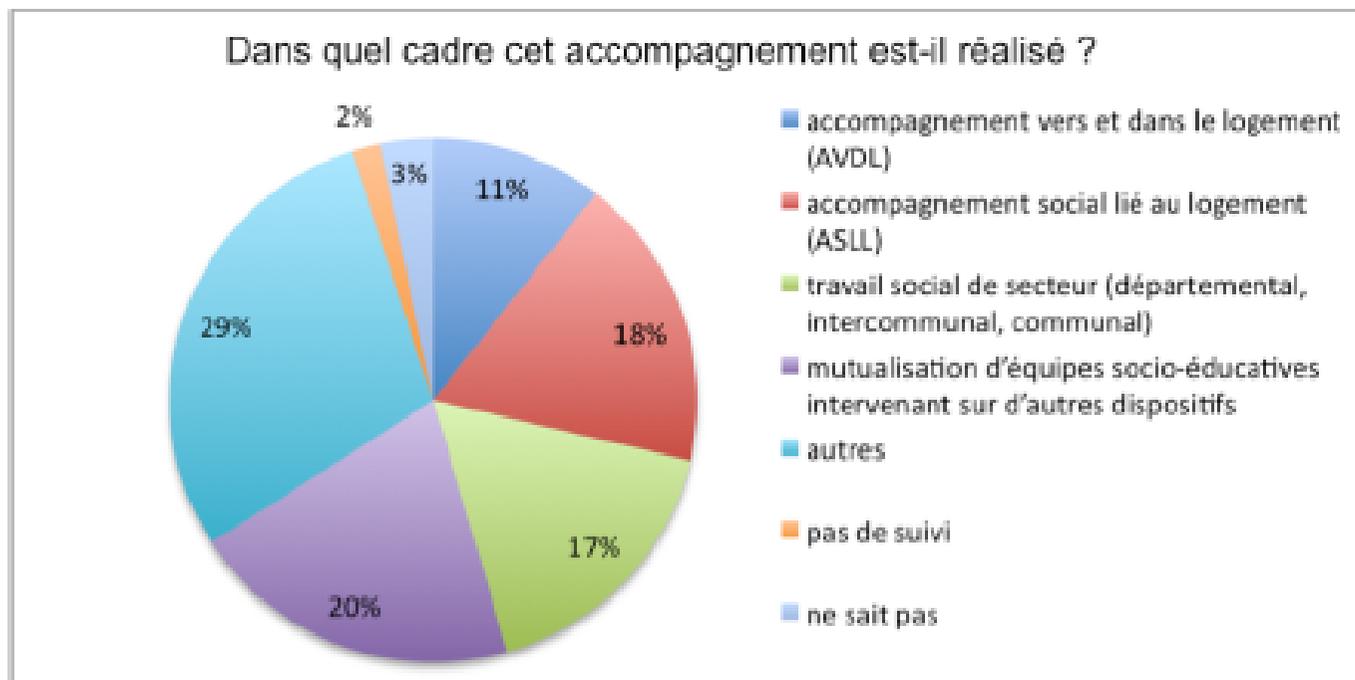
REPONSES DES ORGANISMES



Enquête Ville et Habitat / organismes conventionnés - année 2014

4. Des solutions pertinentes mais fragiles

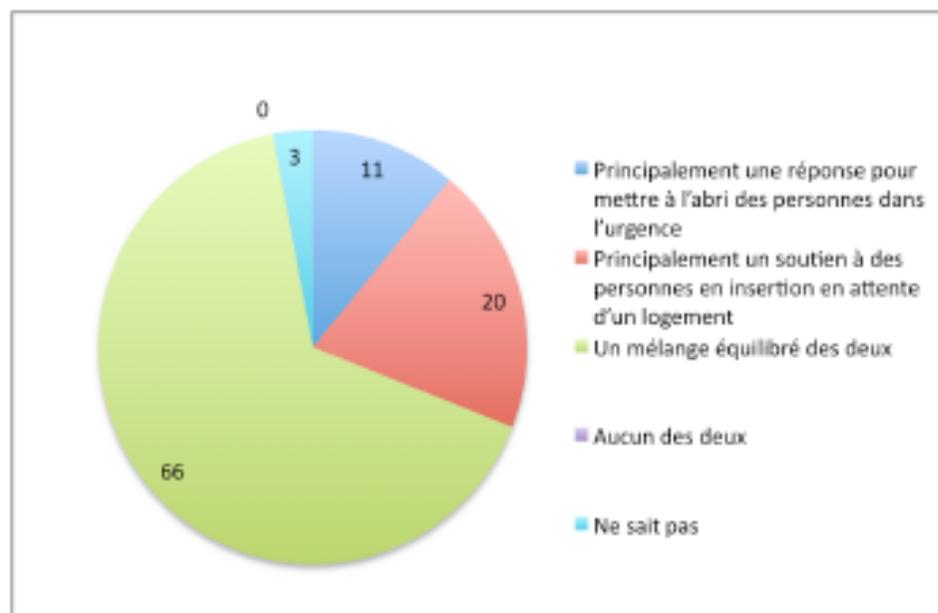
Un accompagnement social jugé indispensable



4. Un pilotage et suivi de l'ALT : un déficit de vision globale

Une appréciation difficile de l'adaptation de l'ALT aux besoins

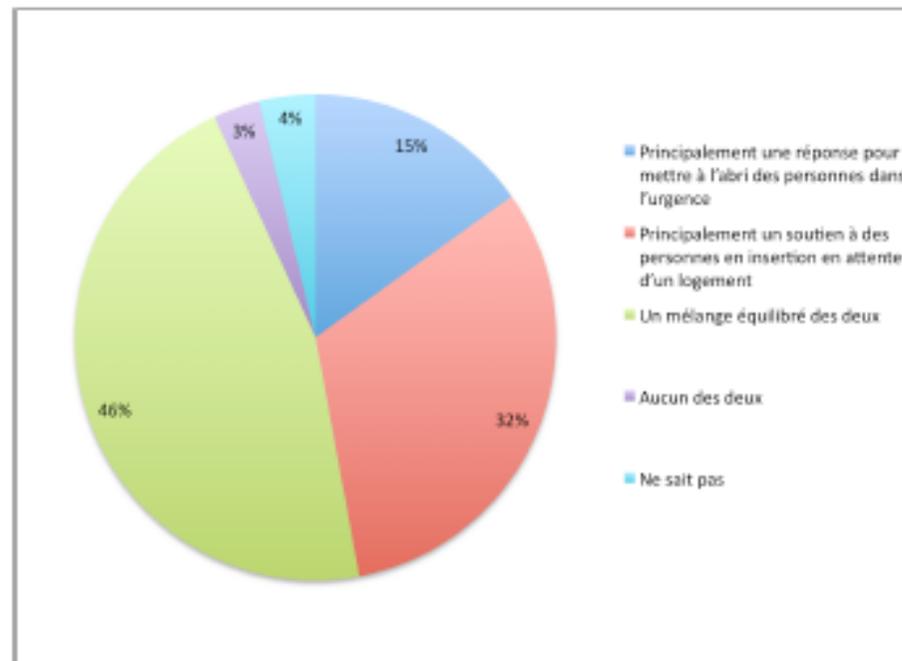
DIRIEZ-VOUS QUE LE DISPOSITIF ALT1 CONSTITUE
REponses DES DDCS



4. Un pilotage et suivi de l'ALT : un déficit de vision globale

Une appréciation difficile de l'adaptation de l'ALT aux besoins

REPONSES DES ORGANISMES





Parc des Expositions
et Congrès de Dijon

L'ALT : quelles évolutions nécessaires d'un dispositif en panne de lisibilité ?

Synthèse et préconisations

3 éléments clés pour l'avenir de l'ALT :

- le montant du forfait
- les modalités d'accompagnement des ménages
- la gouvernance

Synthèse et préconisations

3 scénarios pourraient être explorés :

- scénario 1 « fil de l'eau », avec des risques liés au décrochage entre le forfait ALT et les coûts réels du logement conduisant à cantonner l'ALT au rôle de subvention d'équilibre pour le secteur de l'urgence
- scénario 2 « fil de l'eau avec revalorisation du forfait ALT », permettant de conserver la souplesse actuelle et la diversité des modes de mobilisation de l'ALT
- scénario 3 « affirmation de l'ALT comme un levier du Logement d'abord », repositionnement de l'ALT sur des offres « originales » articulant dans une logique partenariale de projet gestion locative et accompagnement ; possible que si le recentrage vers le logement au détriment de l'urgence est compensée par un rebasage du BOP 177, si le forfait ALT est en phase avec les marchés du logement, et si le principe du cofinancement (financements dédiés ou moyens mis à disposition) est clairement posé/piloté